

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MEMBRES CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE MEMPHRÉMAGOG

La Corporation de développement communautaire (CDC) Memphrémagog offre un soutien à ses membres collectifs et affiliés dans leur gestion et leur développement. Son rôle est d'accompagner, d'informer et de référer et son action vise la recherche de solutions et la transmission d'informations aux personnes impliquées.

MISSION

La CDC Memphrémagog est un regroupement d'organismes communautaires multisectoriels ayant pour mandat d'assurer la participation active du milieu populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu.

Elle est locale par ses membres, ses approches, ses préoccupations et ses bases d'intervention territoriale. La CDC Memphrémagog est également une interface entre le milieu communautaire et les autres acteurs : municipal, privé, économique, public, santé, etc. dans le but de favoriser la synergie entre ceux-ci, pour faire reconnaître l'apport du milieu communautaire.

VALEURS

La justice sociale par l'autonomie, le respect de la dignité de la personne. L'équité, la démocratie participative, la prise en charge collective et la solidarité.

PRINCIPES

Confidentialité

Toutes les demandes de soutien et d'accompagnement sont traitées exclusivement et de manière confidentielle par la permanence.

Respect

Toutes les interventions auprès de l'organisme sont faites de manière respectueuse par l'équipe de travail et en respect de leur mission et de leur autonomie. En aucun cas la CDC Memphrémagog s'ingère dans les décisions et les orientations prises par l'organisme.

Neutralité

La CDC Memphrémagog fait preuve d'objectivité dans la recherche de solutions, dans ses suggestions et dans la transmission d'informations aux organismes impliqués, soutenus et accompagnés.

Développement de la capacité d'agir

La CDC Memphrémagog vise à initier et soutenir des processus permettant d'augmenter la capacité d'agir des organismes et des personnes qui en font partie. Ainsi, les interventions visent à accompagner et à proposer des outils, de l'information, des ressources ou des pistes de solution, et ce, à partir des besoins et objectifs des membres.

CRITÈRES D'ACCÈS À L'ACCOMPAGNEMENT

- Être un organisme communautaire membre de la CDC Memphrémagog dans la catégorie membre collectif ou affilié;
- Faire une demande officielle de soutien et d'accompagnement auprès de la direction générale via le formulaire prévu à cet effet. Cette demande doit être faite par la direction générale, la coordination ou un administrateur de l'organisme mandaté;
- Préciser son besoin et ses attentes au moment de la demande afin de définir son accompagnement personnalisé;
- Respecter la réalité organisationnelle, l'expertise et les limites de la CDC Memphrémagog.

PRIORISATION

Au besoin, l'équipe permanente de la CDC Memphrémagog priorisera les demandes de soutien selon :

- L'urgence du mandat proposé;
- La capacité interne à assumer le mandat;
- L'expertise disponible;
- Le nombre d'accompagnements de la CDC reçu par l'organisme;
- L'impact souhaité.

PRINCIPAUX CHAMPS D'INTERVENTION

- L'animation, la concertation et les outils participatifs;
- Les communications et la marque employeur;
- La valorisation des ressources humaines;
- La mobilisation et le développement des communautés;
- La structure organisationnelle;
- La représentation;
- La vie associative et démocratique;
- L'accueil des nouvelles directions.

LIMITES DU SOUTIEN OFFERT

Le soutien de la CDC Memphrémagog ne peut se faire sur une base récurrente ou dépasser un maximum de 8 heures d'accompagnement (2 rencontres) annuel par organisme. Toutefois, si la situation l'exige, la direction pourrait permettre de réviser la durée du mandat si celui-ci a un impact considérable sur l'organisme ou la dynamique du territoire et qu'elle juge qu'elle est la meilleure organisation pour assumer le soutien tout en étant disponible pour le faire.

La CDC Memphrémagog ne peut faire la gestion administrative d'un organisme en difficulté ou en crise. Son rôle en est un de soutien, d'information et de référence.

De plus, il est parfois difficile pour la CDC Memphrémagog d'intervenir ou d'accompagner un organisme membre dans une situation de conflits internes ou de conflits avec d'autres organismes membres. Dans ces situations, elle s'engage à :

- Ne pas se placer en situation de conflit d'intérêt et demeurer objective dans ses interventions;
- Analyser avec le conseil d'administration de la CDC Memphrémagog (en respect de la confidentialité de l'organisme concerné) si elle est en mesure d'offrir ou de continuer de donner du soutien à l'organisme;
- Référer l'organisme vers d'autres ressources qui seront en mesure d'offrir le soutien nécessaire (ex : organisateurs/trices communautaires, autre regroupement, médiateurs/trices, consultants privés, CNESST, Centre de justice de proximité, etc.).

REMERCIEMENTS

Le conseil d'administration de la Corporation de développement communautaire Memphrémagog tient à remercier chaleureusement les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de la présente politique en partageant généreusement leurs propres outils de travail.